

COMMUNIQUÉ du 20 mars 2020

Sport, vélo, jogging... que peut-on faire ou pas ?

Si l'accès aux plages de Soorts-Hossegor, à la forêt, au parc, au stade, aires de jeux ou autres lieux publics... sont interdits durant le confinement, prendre un bol d'air et faire quelques pas est possible, mais en respectant les consignes.

Le ministère des sports indique en effet que **seul l'exercice à pied est autorisé. La sortie à vélo est interdite. Aucune autre activité physique autre que la marche ou le footing ne déroge à la règle.**

Un effort pour chacun certes mais il en va de la sécurité de tous.